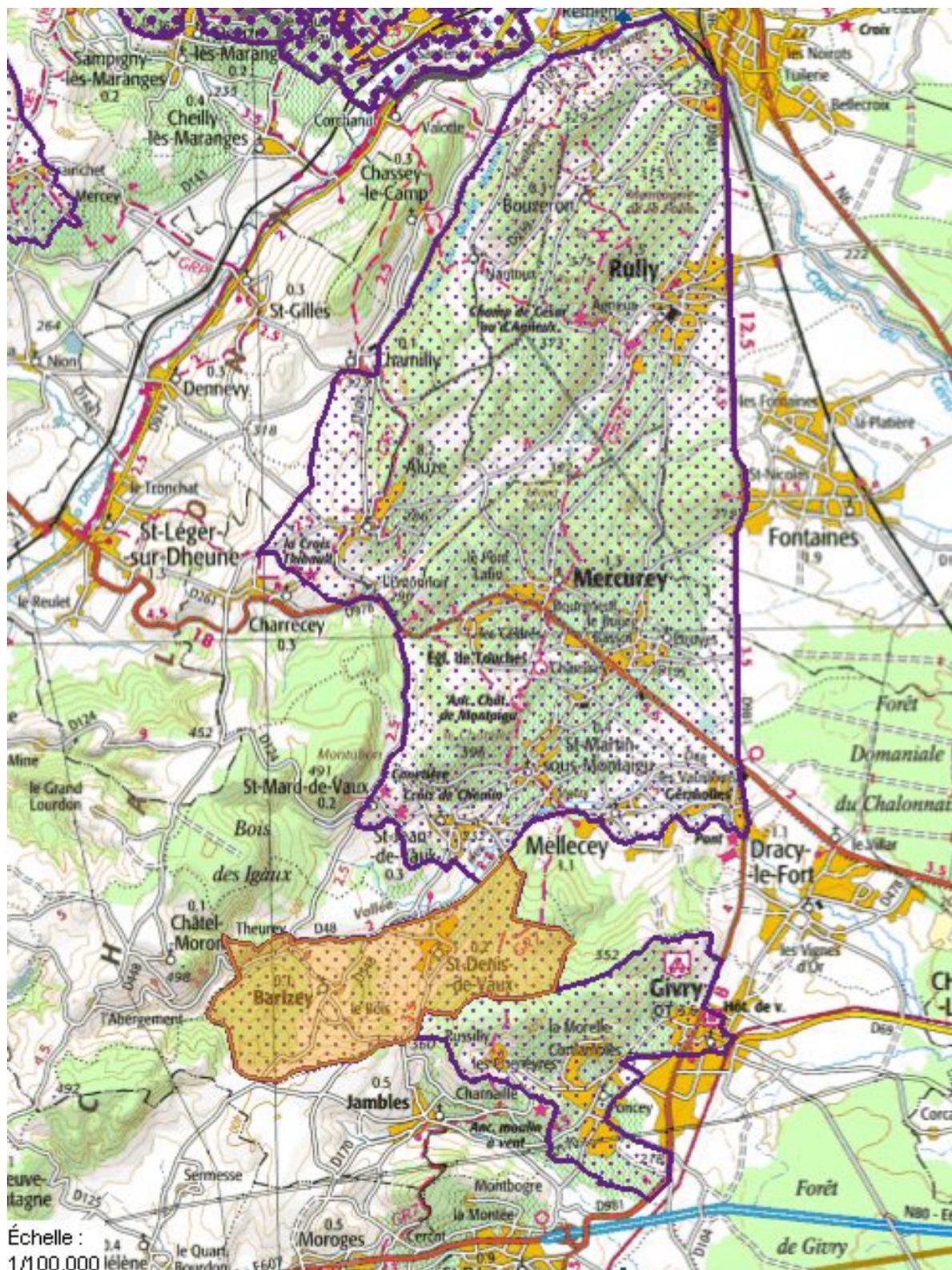


**VERSANT SUD DE LA VALLEE DES VAUX
(Extension du site de la Côte chalonnaise)**

Communes : Barizey, Saint-Denis-de-Vaux

Localisation géographique : environ 14km à l'ouest de Chalon-sur-Saône

Date de l'inscription : 30 mars 1978



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Le site de la côte chalonnaise, déjà inscrit par arrêté susvisé est étendu comme suit...

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de la Culture, vu l'avis de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique et privée

Superficie :

734ha

Qualification du site :

Site rural et naturel

Caractéristiques intrinsèques : vallée, cours d'eau, vignes, prairies, crêtes boisées, chaumes, villages

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt paysager et historique régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

- **Antérieure**
 - Classement au titre des monuments historiques de la Croix de carrefour sur le chemin de Jambles à Saint-Denis-de-Vaux le 15 décembre 1928
- **Ultérieures**
 - Classement au titre des monuments historiques de l'église de Barizey le 12 octobre 1976
 - Inscription au titre des monuments historiques de l'ancien presbytère, façades et toitures, à Barizey le 12 octobre 1976

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

4 fiches (MH et lavoir)

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

- **Inventaire Znieff**
 - Znieff type II Côte chalonnaise de Chagny à Cluny (19 000 ha)
 - Znieff de type I : « Rochers et chaumes de Saint-Denis-de-Vaux (66ha)
- **Réseau Natura 2000 :**
 - Entité de la Zone Natura 2000 Directive habitats SIC FR2600971 « Pelouses calcicoles de la Côte chalonnaise ». Cette zone Natura 2000 fait l'objet d'un DOCOB (document d'objectifs et de gestion) validé en 2006.

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site inscrit porte sur le versant sud de la petite vallée des Vaux qui entaille perpendiculairement le plateau calcaire de la Côte chalonaise et s'étend de la plaine de Saône aux versants boisés qui encadrent la vallée de la Dheune. Boisements et chaumes occupent les hauts de pente. Sur les pentes douces des versants alternent vignes et prairies. En fond de vallée, le ruisseau de l'Orbize est accompagné par un linéaire arboré qui donne aux paysages un caractère très champêtre.



Implanté sur un promontoire surplombant les vignes, le petit village de Barizey est dominé par son église édifiée en 1773 par Émiland Gauthey qui construisit également l'église de Givry, et qui a été classée monument historique en 1976. La terrasse de l'église offre un point de vue remarquable sur la vallée des Vaux.



Les maisons rurales du village de Saint-Denis-de-Vaux s'étagent à flanc de coteau, entre vignes et prairies.



SON ENVIRONNEMENT

La vallée des Vaux fait partie de l'entité paysagère de la Côte chalonnaise.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Site viticole réputé.

Tourisme de nature.

Etat du site

Du fait de la proximité de l'agglomération de Chalon-sur-Saône, se développe en abords des villages une urbanisation pavillonnaire désordonnée à l'architecture souvent médiocre.



EVALUATION REGLEMENTAIRE

Le site du versant sud de la vallée des Vaux a été inscrit en 1978 en extension du site de la Côte chalonnaise inscrit en 1974. Il jouxte au sud le site de la ville et des coteaux de Givry inscrit en 1991. Ces trois sites participent d'une seule grande entité paysagère, la côte chalonnaise. Le classement au titre des sites des paysages viticoles et naturels (crêtes boisées et chaumes) pourrait être envisagé, dans la perspective d'un grand site classé de la côte chalonnaise.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Préserver la qualité paysagère patrimoniale des grands paysages :**
 - protection et entretien des murets et cadoles des vignobles, des haies et des arbres isolés des secteurs en prairies, de la ripisylve du ruisseau de l'Orbize,
 - protection des milieux naturels remarquables, landes, pelouses et taillis de chênes pubescents inféodés aux sols calcaires, conformément au DOCOB de la zone Natura 2000,
 - gestion qualitative des boisements et de leurs lisières,
 - protection des points de vue et panoramas...
- **Limitier et organiser les secteurs d'extension de l'urbanisation**
- **Préserver et mettre en valeur les secteurs bâtis anciens et le petit patrimoine rural**